

Question :

Comment notre Prophète (صلى الله عليه وسلم), a-t-il géré l'adolescence des jeunes musulmans, afin de les aider à traverser cette période?

Réponse :

Le Prophète (صلى الله عليه وسلم), se soucia des jeunes musulmans, et il leur adressa ainsi qu'à leurs parents des instructions et des directives particulières. Il a donc fait cette recommandation aux parents, en disant : « **Ordonnez à vos enfants d'accomplir la prière dès l'âge de sept ans, et corrigez-les dès l'âge de dix ans (s'ils refusent de l'accomplir) et séparez entre eux (entre les filles et les garçons) dans les couches** » Rapporté par 'Ahmad et 'Abou Dâwoud. De même, il (صلى الله عليه وسلم) a adressé sa parole aux jeunes, en disant: « **Ô jeunes gens! Quiconque parmi vous possède la capacité physique et les moyens financiers nécessaires au mariage, qu'il se marie. Certes, le mariage est plus enclin à protéger contre les regards lascifs et à préserver la chasteté. Quant à celui qui n'en possède pas les moyens, qu'il jeûne, car le jeûne le protégera contre la tentation.** » (Approuvé par Al-Boukhârî et Mouslim).

Qu'Allah vous accorde la réussite et que la prière et la bénédiction d'Allah soient sur son Messager, sa famille et ses compagnons.

Le Comité Permanent des Recherches Scientifiques et de la Délivrance des Fatwas (Al-Iftâ')

| Membre | Membre | Membre | Membre | Vice-président | Président |
|----------------|-----------------------------|-----------------|-----------------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| Bakr Abou Zayd | 'Abd al 'Aziz Al Ach-cheikh | Sâlih Al-Fouzân | 'Abd Al-Allah ibn Ghoudayân | 'Abd-Ar-Razâq 'Affifî | 'Abd-Al-'Azîz ibn 'Abd-Allah ibn Bâz |

